

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LES BRESEUX

Séance ordinaire du 5 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Étaient Présents : BERTIN Corinne, BULLIARD Samuel, GRUT Eliane, MESSINGER Elise, PARRATTE Julien et SANDOZ Jean-Pierre.

Étaient Excusé(e)s : CAIRE-REMONNAY Magali et MOREL Thierry

Procuration(s) : CAIRE-REMONNAY Magali donnée à Alexandre MONNET
MOREL Thierry donnée à BERTIN Corinne

Secrétaire de la séance : PARRATTE Julien

Date de convocation : 29/11/2024

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du conseil municipal du 19 novembre 2024
3. RPQS eau
4. Décision modificative Commune
5. Décision modificative Lotissement
6. DETR Cour de l'école primaire

Questions diverses

DÉLIBÉRATIONS

- | | |
|---------|-----------------------------------|
| 52-2024 | RPQS eau |
| 53-2024 | Décision modificative Commune |
| 54-2024 | Décision modificative Lotissement |
| 55-2024 | DETR cour école primaire |

OUVERTURE DE SÉANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Alexandre MONNET, Maire.

- 1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité : PARRATTE Julien

- 2 APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2024

Rapporteur : Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance du 19 novembre.

Le procès-verbal est adopté par **9 voix pour 0 voix contre 0 Abstention**

-3 52-2024 RPOS EAU

M. le Maire expose à l'assemblée que la Communauté de Communes du Pays de Maïche (C.C.P.M.) a adoptée par délibération du 14 Novembre 2024 le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable année 2023.

Mode de gestion du service : Le service de l'eau est géré au niveau intercommunal.

Le service est exploité en délégation par entreprise privée : VEOLIA

- Date de début de contrat : 01/07/2023
- Date effective de fin de contrat : 30/06/2028

Estimation de la population desservie : Le service public d'eau potable dessert **19 100 habitants** au 31/12/2023

Nombre d'abonnés : Le service public d'eau potable dessert **8 820 abonnés** au 31/12/2023.

La consommation moyenne par est de **128 m3/abonné** au 31/12/2023.

Prélèvement sur les ressources en eau : Le service public d'eau potable prélève **1 414 716 m3** pour l'exercice 2023

Production d'eau traitée

Le service a 28 stations de traitement.

Le volume produit en 2023 est de 1 372 540 m3.

Achats d'eaux traitées

Le volume acheté en 2023 est de 69 452 m3.

Volumes vendus à d'autres services : Le volume vendu à d'autres services en 2023 est de 916 m3.

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) : Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 520 kilomètres au 31/12/2023.

Modalités de tarification : Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est de **2,60€/m3 TTC** au 01/01/2024

Les volumes facturés au titre de l'année 2023 sont de **1 130 847 m3/an**

Après avoir entendu lecture du rapport, le Conseil Municipal :

- Reconnaît avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable établi par la C.C.P.M. pour l'exercice 2023.

Vote : **9 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

-4 53-2024 DÉCISION MODIFICATIVE COMMUNE

Il convient de modifier le budget afin d'augmenter les dépenses pour les charges générales ainsi que les charges de personnel. La somme de 8 000€ sera augmentée à l'article 75 888 ainsi qu'aux 61524 et 6411 afin d'équilibrer la décision modificative.

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvements par la DM	135 000.00 €	0.00 €	8 000.00 €	143 000.00 €
011 Charges à caractère général	135 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €	140 000.00 €
61524/011	15 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €	20 000.00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	97 200.00 €	0.00 €	3 000.00 €	100 200.00 €
6411/012	38 000.00 €	0.00 €	3 000.00 €	41 000.00 €
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvements par la DM	18 899.64 €	0.00 €	8 000.00 €	26 899.64 €
75 Autres produits de gestion courante	18 899.64 €	0.00 €	8 000.00 €	26 899.64 €
75888/75	0.00 €	0.00 €	8 000.00 €	8 000.00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	159 272.25 €	0.00 €	0.00 €	159 272.25 €
Total général des recettes d'investissement (1)	181 572.25 €	0.00 €	0.00 €	181 572.25 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	429 953.87 €	0.00 €	8 000.00 €	437 953.87 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	442 857.77 €	0.00 €	8 000.00 €	450 857.77 €

Vote : **9 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

-5 54-2024 DÉCISION MODIFICATIVE LOTISSEMENT

Afin de régulariser les écritures de stock de fin d'année, il convient de modifier certaines écritures.

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	250 000,00 €	-146 898,74 €	265 000,00 €	368 101,26 €
040 Opérations ordre transf. entre sections	250 000,00 €	-146 898,74 €	265 000,00 €	368 101,26 €
3355/040	150 000,00 €	-146 898,74 €	0,00 €	3 101,26 €
3555/040	100 000,00 €	0,00 €	265 000,00 €	365 000,00 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	250 000,00 €	-146 898,74 €	265 000,00 €	368 101,26 €
040 Opérations ordre transf. entre sections	250 000,00 €	-146 898,74 €	265 000,00 €	368 101,26 €
3355/040	150 000,00 €	-146 898,74 €	0,00 €	3 101,26 €
3555/040	100 000,00 €	0,00 €	265 000,00 €	365 000,00 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	250 000,00 €	-146 898,74 €	265 000,00 €	368 101,26 €
042 Opérations ordre transf. entre sections	250 000,00 €	-146 898,74 €	265 000,00 €	368 101,26 €
7133/042	150 000,00 €	-146 898,74 €	0,00 €	3 101,26 €
71355/042	100 000,00 €	0,00 €	265 000,00 €	365 000,00 €
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM	250 000,00 €	-146 898,74 €	265 000,00 €	368 101,26 €
042 Opérations ordre transf. entre sections	250 000,00 €	-146 898,74 €	265 000,00 €	368 101,26 €
7133/042	150 000,00 €	-146 898,74 €	0,00 €	3 101,26 €
71355/042	100 000,00 €	0,00 €	265 000,00 €	365 000,00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	262 745,30 €	-146 898,74 €	265 000,00 €	380 846,56 €
Total général des recettes d'investissement (1)	590 000,00 €	-146 898,74 €	265 000,00 €	708 101,26 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	655 688,30 €	-146 898,74 €	265 000,00 €	773 789,56 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	655 688,30 €	-146 898,74 €	265 000,00 €	773 789,56 €

Vote : **9 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

-6 55-2024 DETR COUR ÉCOLE PRIMAIRE

M. le Maire rappelle le conseil municipal du 19 novembre expliquant le projet de la cour de l'école.

La création d'une cour désimperméabilisée à l'école pour un montant de 121 664,00€ HT (MO incluse). Ces travaux permettront

- L'amélioration du cadre de vie des enfants et leur bien-être
- La favorisation du cycle de l'eau
- La réduction du phénomène d'îlots de chaleur

La désimperméabilisation des sols, l'évapotranspiration et l'ombre offertes par les surfaces végétalisées et plantées permettent la réduction de l'effet d'îlot de chaleur.

Coût global prévisionnel :

Nature des opérations	Montant HT	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre	7 425,50€	8 910,60€
Création d'une cour désimperméabilisée	114 238,50€	137 086,20€
TOTAL	114 238,50€	145 996,80€

Plan de financement prévisionnel :

Organismes financeurs	Taux (en %)	Montant (en HT)
Agence de l'eau	36,50	44 407,36€
Conseil Départemental du Doubs	30	36 499,20€
DETR	13	15 816,32€
Commune	20,50	24 941,12€
Coût total du projet HT	100	121 941,12€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 121 941,12€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Vote : **9 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**

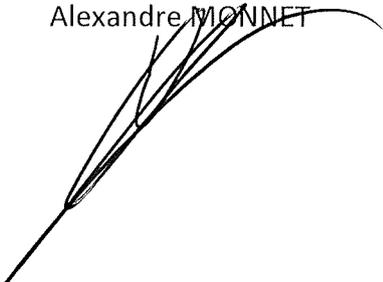
Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

QUESTIONS DIVERSES

Lotissement : une caution sera demandée à chaque acheteur d'un montant de 2 000€. Cette somme servira à couvrir les frais de remise en état des parties communes.
Le prix au m² envisagé aux alentours de 90€ TTC soit 75€ HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Le Maire,
Alexandre MONNET

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alexandre Monnet', written over the printed name.

Le secrétaire de séance
Julien PARATTE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Julien Paratte', written over the printed name.